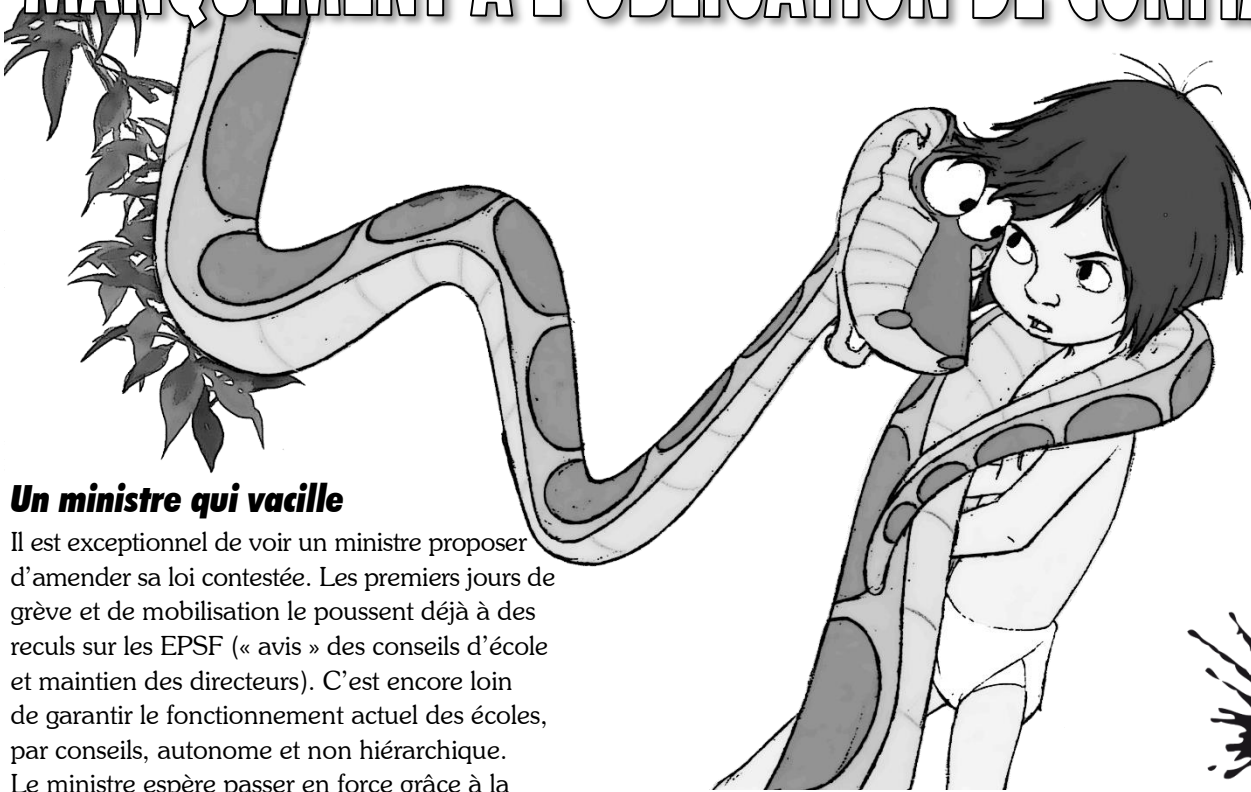


MANQUEMENT À L'OBLIGATION DE CONFIANCE



Un ministre qui vacille

Il est exceptionnel de voir un ministre proposer d'amender sa loi contestée. Les premiers jours de grève et de mobilisation le poussent déjà à des reculs sur les EPSF (« avis » des conseils d'école et maintien des directeurs). C'est encore loin de garantir le fonctionnement actuel des écoles, par conseils, autonome et non hiérarchique. Le ministre espère passer en force grâce à la « procédure accélérée ». À nous de le faire reculer encore, jusqu'au retrait du projet de loi.

Une députée qui mord

La députée LREM de l'Ain a apporté sa voix à la propagande gouvernementale en se scandalisant d'avoir trouvé un mot explicatif de la grève dans le cahier de correspondance. Cette pratique de diffusion d'informations à propos de la vie de l'école entre seuls adultes est pourtant tout à fait habituelle (par des mots agrafés ou sous pli fermé) et concerne le plus souvent la communication des associations de parents.

Des marcheurs qui dérapent

Alors que la députée s'indignait de voir un mot collé au lieu d'être plié, son parti (LREM) envoyait devant des écoles des militant·e·s distribuer aux parents d'élèves et même aux enfants des tracts outrageants, nous traitant de menteur·ses. Le ministre ose parler de « manquement à l'obligation de neutralité » quand nous informons les parents. La loi n'est pas encore votée, on voit déjà que son premier article (limitant notre liberté d'expression) n'a rien de « symbolique ».

La grève, « puisqu'il n'y a pas le choix »

Ne nous illusionnons pas : le ministère ne cédera pas facilement. Ce gouvernement imbu de lui-même et enfermé dans une idéologie libérale (déréglementation et mise en concurrence, notamment du public avec le privé) ne supporte pas la moindre opposition. Sa posture systématique face aux contestations est de dire « vous n'avez pas compris, nous allons vous expliquer », puisqu'« il n'y a pas le choix ». Seules les grèves massives et déterminées le feront céder.

Venez aux assemblées générales (AG) !

C'est dans la participation aux assemblées locales et de grévistes (le matin des jours de grève) que se mesure et se construit la puissance du mouvement, tout autant que dans celle aux manifs. Une présence massive de collègues aux AG est nécessaire pour décider une grève durable, au-delà de journées isolées, et pour gagner.

En grève le jeudi 18 avril !

À L'APPEL DE L'INTERSYNDICALÉ ÎLE-DE-FRANCE (SNUIPP-FSU, SE-UNSA, CGT ÉDUC, CNT ÉDUC, SNALC, CFDT).
AG 9h Bourse du Travail 29 bd du Temple (Répu), manif 14h Jussieu

La plupart des académies sont actuellement en vacances. Le 18 avril montrera que les congés de printemps ne font pas taire la contestation et invitera nos collègues des autres régions à reprendre le flambeau pendant nos vacances.



Grève illimitée contre la loi Blanquer à partir du 9 mai

Le projet de loi sera voté au Sénat la semaine du 13 mai.

Le 9 mai est également un jour de grève contre la réforme de la fonction publique, dans laquelle la loi Blanquer s'inscrit, préparant la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires, l'embauche massive de contractuel·le·s, la privatisation de certaines missions... Elle dégraderait fortement nos conditions de travail.